



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-311

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2026

Sommaire

DRAC OCCITANIE /

R76-2026-07-16-00001 - 20260716 SG SUBDELEG DRAC (en cours) (3 pages) Page 3

DRAC OCCITANIE

R76-2026-07-16-00001

20260716 SG SUBDELEG DRAC (en cours)

**Arrêté portant subdélégation de signature aux agents
de la Direction régionale des affaires culturelles
(compétences générales et ordonnancement secondaire)**

La directrice régionale des affaires culturelles

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de **M. Fabrice RIGOULET-ROZE**, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2026 portant nomination de **Mme Maylis DESCAZEAUX** dans les fonctions de directrice régionale des affaires culturelles de la région Occitanie à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2026 portant délégation de signature à **Mme Maylis DESCAZEAUX**, directrice régionale des affaires culturelles, régulièrement publié au recueil des actes administratifs ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – La délégation de signature de **Mme Maylis DESCAZEAUX** accordée par l'arrêté préfectoral susvisé, y compris les marchés publics mais hors les actes de mise en paiement sur Chorus DT, sera exercée par :

- **M. Marc DANIEL**, directeur régional adjoint ;
- **M. Didier DELHOUME**, directeur régional adjoint délégué, chargé du pôle patrimoines et architecture ;
- **M. Frédéric BOURDIN**, directeur régional adjoint délégué chargé des pôles action culturelle et territoriale, et création ;
- **Mme Catherine MONNET**, secrétaire générale ;
- **M. Alexandre CROUZET**, secrétaire général adjoint ;
- **Mme Marie FAUCHER**, secrétaire générale adjointe ;
- **M. Olivier LINDOIS**, chef de cabinet.

Article 2 – La délégation de signature de **Mme Maylis DESCAZEAX** est accordée à l'effet de valider les actes de mise en paiement sur Chorus DT à :

- **Mme Catherine MONNET**, secrétaire générale ;
- **M. Alexandre CROUZET**, secrétaire général adjoint ;
- **Mme Marie FAUCHER**, secrétaire générale adjointe.

Article 3 – La délégation de signature de **Mme Maylis DESCAZEAX** est accordée à **M. Régis ISSENMANN**, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer les documents administratifs, actes et décisions pris en application du livre V du code du patrimoine qui entrent dans le champ de la délégation de signature susvisée ainsi que l'ensemble des actes et correspondances courantes du secteur de l'archéologie, de la documentation et des archives patrimoniales. Subdélégation de signature est donnée à **M. Christophe GILBERT** et **M. Alexis CORROCHANO**, conservateurs régionaux adjoints de l'archéologie, à l'effet de signer les dits documents, actes, décisions et correspondances.

Cette délégation est accordée à l'exclusion des correspondances et décisions adressées à l'attention des ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice, préfets de département, présidents du conseil régional, présidents des conseils généraux, départementaux et des communautés d'agglomération et des maires des villes préfectorales ou sous-préfectorales.

Article 4 – La délégation de signature de **Mme Maylis DESCAZEAX** est accordée à **Mme Delphine LACAZE**, conservatrice régionale des monuments historiques, à l'effet de signer les documents administratifs, actes et décisions pris en application du livre VI du code du patrimoine qui entrent dans le champ de la délégation de signature susvisée ainsi que l'ensemble des actes et correspondances courantes du secteur des monuments historiques. Subdélégation de signature est donnée à **Mme Sophie OMÈRE** et **Mme Samanta DERUVO**, conservatrices régionales adjointes des monuments historiques à l'effet de signer les dits documents, actes, décisions et correspondances.

Cette délégation est accordée à l'exclusion des correspondances et décisions adressées à l'attention des ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice, préfets de département, présidents du conseil régional, présidents des conseils généraux, départementaux et des communautés d'agglomération et des maires des villes préfectorales ou sous-préfectorales.

Article 5 – La délégation de signature de **Mme Maylis DESCAZEAX** est accordée à **Mme Audrey BAYLE**, cheffe du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer, conformément à l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016, les actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions sous l'autorité de ce dernier.

Article 6 – La délégation de signature de **Mme Maylis DESCAZEAX** est accordée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de valider dans Chorus Formulaires l'ensemble des actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programme mis à disposition de la direction régionale des affaires culturelles.

Agents	131	175	180	216	224	334	354	361	363
Arnaud COMBALBERT , chef du bureau des affaires financières (BAF)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fatima GOUZAOUIA , cheffe-adjointe du bureau des affaires financières (BAF)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vincent BERNARDIE , chargé de prestations financières, BAF	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Iola PIRES , chargée de prestations financières, BAF	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Marie-Carmen BURGUILLOS , chargée de prestations financières, BAF	X	X	X	X	X	X	X	X	X
François LE ROUX , chargé de prestations financières, suivi de gestion de la DGF, BAF	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cécile FORTIN , chargée de prestations financières, suivi de gestion de la DGF, BAF	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Article 7 – La délégation de signature de **Mme Maylis DESCAZEUX** est accordée à **M. Arnaud COMBALBERT** et **Mme Fatima GOUZAOUIA**, à l'effet de valider dans Place l'ensemble des actes relatifs aux opérations d'engagement de dépenses imputées sur les budgets opérationnels de programme mis à disposition de la direction régionale des affaires culturelles.

Article 8 – **Mme Maylis DESCAZEUX**, directrice régionale des affaires culturelles de la région Occitanie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Montpellier, le 11 juillet 2026

La directrice régionale des affaires culturelles,



Signé électroniquement par Maylis
DESCAZEUX
Le 16/07/2026 à 12:00

Maylis DESCAZEUX